

# PANORAMA DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE DU TRAVAIL TEMPORAIRE

**1 jour**  
7 heures

*Objectif professionnel : cette formation permet aux participants d'identifier, analyser et intégrer les évolutions légales, conventionnelles et jurisprudentielles applicables au travail temporaire afin de sécuriser leurs pratiques et d'adapter leurs outils.*

## Objectifs pédagogiques :

**Actualiser ses repères Juridiques**

**Traduire les évolutions en actions opérationnelles**

**Anticiper les impacts sur les relations professionnelles**

*Prérequis : expérience opérationnelle d'au moins 2 ans en agence d'emploi*

### 1. Actualiser ses repères juridiques

*Repérer les nouveautés légales, réglementaires et jurisprudentielles affectant le secteur  
Situer les changements dans leur contexte  
Analyser leurs impacts concrets sur l'activité d'agence*

### 2. Traduire les évolutions en actions opérationnelles

*Adapter les procédures internes, modèles et pratiques professionnelles  
Mettre à jour les outils de suivi et de pilotage juridique  
Assurer la cohérence entre les obligations légales et les pratiques en agence*

### 3. Anticiper les impacts sur les relations professionnelles

*Prévenir les risques liés au changement de cadre  
Déterminer les ajustements nécessaires dans la relation avec les entreprises utilisatrices et les salariés intérimaires  
Renforcer la capacité de veille et de réactivité de l'agence face aux futures évolutions*

*Modalités pédagogiques : présentation des actualités juridiques susceptibles d'impacter l'activité du travail temporaire, analyse de cas concrets, échange sur les pratiques et réponses personnalisées aux situations rencontrées en agence*

**Le contenu de la session est mis à jour à chaque édition en fonction des textes et décisions récents**

Responsables d'agences d'emploi, chargés de gestion, responsables RH ou paie, dirigeants d'ETT

Groupe de 2 à 8 participants

Profil des formateurs consultable sur [www.managir.com](http://www.managir.com)

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours.

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS**  
**01 45 23 22 22 ou [ggury@managir.com](mailto:ggury@managir.com)**

Ref 128-005  
Version 081025